

Direction des Ressources Humaines
Mission Dialogue Social / service Paie-
Carrière-Prestations – Mission
Prestations

Suivi par : Annaëlle BOURVON /
Séverine BRAULT

a.bourvon@rennesmetropole.fr

Tél. +33 (0) 2 34 56 78 90

Mob. +33 (0) 6 54 32 10 98

Notre référence : DRH-DS/AB/RO -
2023.01.07

À l'attention de

MONSIEUR PHILIPPE CHAVROCHE
SECRETAIRE DU SYNDICAT UGICT-CGT
MONSIEUR LAURENT CAIRON
SECRETAIRE DU SYNDICAT CGT

À Rennes, le **11 JAN. 2023**

Objet : revalorisation de la participation employeur aux tickets repas du
restaurant inter administratif du Colombier

Messieurs,

Dans votre courrier du 27 octobre 2022, vous avez interpellé la Maire de Rennes
sur la revalorisation de la participation employeur aux tickets de repas du
restaurant inter administratif du Colombier.

Les tarifs de vente des repas de ce restaurant ont augmenté de 7,75 % en raison
de la hausse des prix des denrées alimentaires. Nos collectivités ont décidé de
prendre en charge la totalité de cette augmentation. Cela portera donc la
participation employeur à 4 € par repas, au lieu de 3,70 € actuellement.

Cette disposition a pris effet au 1^{er} janvier 2023.

Je vous prie de croire, Messieurs, à ma considération distinguée.


Emmanuelle ROUSSET

Vice-Présidente et conseillère municipale déléguée aux
ressources humaines et au dialogue social